



Procédure explicative : Constitution du dossier d'inscription 2025-2026

- PREMIÈRE INSCRIPTION -

- **Structures périscolaires** : Restauration scolaire, accueils matin et soir et études surveillées
- **Accueil de loisirs enfance** : Mercredis et vacances scolaires
- **Activités jeunesse et sport** : Vacances scolaires



Démarches à réaliser via le Portail familles

Impérativement du 02 juin au 06 juillet 2025



ÉTAPE 1 :

Se connecter sur le Portail Familles : <https://portail-vaux-le-penil.ciril.net>

Accéder au "formulaire d'inscription 2025-2026".

Dans **MON DOSSIER**



Cliquer sur : ➔ Accéder à mes documents dématérialisés

Télécharger le formulaire d'inscription aux structures péri et extrascolaires 2025-2026, le remplir et le signer



ÉTAPE 2 :

Transmettre tous les documents au service scolaire et restauration

Dans **MESSAGERIE / NOUS CONTACTER**



Cliquer sur : ➔ Envoyer un message.

Sélectionner : "Enfance-jeunesse"

Fournir en pièce jointe les documents suivants :

- Formulaire constitution de dossier d'inscription 2025-2026.
- Justificatif de domicile officiel de moins de trois mois.
- Copie intégrale de votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 pour le foyer.
- Pages des vaccinations obligatoires à jour du carnet de santé : Enfants âgés de 3 à 4 ans et de 6 à 7 ans.
- Attestation d'assurance extrascolaire 2025-2026.

Cliquer sur : ➔ **ENVOYER** (en bas de page)



En cours d'année, informez-nous de toute modification relative à votre dossier, (coordonnées, santé de votre (vos) enfant(s), etc.).



ÉTAPE 3 :

Effectuer vos demandes d'inscriptions aux activités pour l'année scolaire 2025-2026

Dans **INSCRIPTIONS**



Cliquer sur : ➔ Inscrire les enfants à de nouvelles activités

Sélectionner : *Activité* et choisissez "Périscolaire"

Sélectionner : *Personne* et choisissez votre enfant.

Cliquer sur : ➔ **INSCRIRE**

Sélectionner : *Type d'activité souhaitée*

et choisissez entre : "Accueil"- "Centre de loisirs"- "Restauration", etc.

Cliquer sur : ➔ **ENREGISTRER**

PREMIÈRE INSCRIPTION

Dossier annuel péri et extra scolaire



ATTENTION Précisions :

- **Inscription à une activité** = Demande d'accès à une activité, (matin, midi, soir, centre de loisirs, etc.).
- **Réservation** = Cocher les jours de présences sur les plannings d'activités, (une fois que l'inscription à l'activité est validée).



ÉTAPE 4 : Votre dossier doit être complet pour être traité.

Traitement de votre dossier par le service scolaire et inscriptions

- Votre dossier et vos demandes d'inscriptions aux activités sont vérifiés dans l'ordre d'arrivée. Un message de confirmation est envoyé lorsque le dossier est COMPLET, et que vos activités ont été demandées, (Étape 3).
 - Un second message de confirmation est envoyé lorsque chaque demande d'inscription à l'activité est validée par le service.
-  Cette seconde validation ouvre le droit d'accéder à vos plannings de réservations, que vous devez compléter systématiquement dès l'ouverture des plannings, (Étape 5).



À PARTIR DU 7 JUILLET 2025 :



ÉTAPE 5 : Compléter vos plannings de réservations

Vous devez réserver les présences sur le planning de chaque activité, selon vos besoins et dans les délais impartis et périodes de réservations établies pour le centre de loisirs. (Règlement de fonctionnement auquel vous vous êtes engagés).

Dans PLANNING



- Cliquer sur :
- Effectuer de nouvelles réservations.
 - MODIFIER (Cocher/décocher les cases selon vos besoins)
 - VALIDER ET TERMINER.
 - TERMINER.



Les périodes de réservations :

- Accueils matins, midis, soirs : Du 7 juillet 2025 jusqu'au jeudi de la semaine précédente à 12h.
- Le centre de loisirs mercredis et vacances scolaires : Les calendriers des réservations aux centres de loisirs sont disponibles dans les documents dématérialisés, ("Calendriers des réservations" et dans les "Infos utiles").
- Les études surveillées : Inscription à l'année, au choix d'1, 2 ou 3 jour(s) d'études par semaine, du 07 juillet au 30 septembre 2025.

ATTENTION :

Aucune demande d'inscription ne sera prise en compte si le dossier n'est pas complet.

Toute inscription vous engage au règlement de fonctionnement des activités périscolaires et accueils de loisirs de Vaux-le-Pénil.

Nous vous invitons à consulter les périodes de réservations, les modalités d'annulation et/ou de modifications de vos plannings et vos plannings de réservations.

Le service scolaire et inscriptions se tient à votre disposition pour toute interrogation, et vous souhaite un très bel été.